

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

06/072 DU 17/01/86

DECRET N° _____/MTERFPPS.DGFP.DGPCE.

Portant intégration et nomination de
Monsieur SAYA-MABA Marius, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Genie Rural).

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification
de l'ordonnance n° 019.84 du 23.8.84 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires
notamment en ses articles 7 § 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes ré-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au
décret n° 84/858 du 13.3.84 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

(/ISAS :

D.G.B.

élémentaires

D.C.F.

.../...

(/u l'arrêté n° 5557/MEN.UN.M.NG, daté 13.08.1981, portant création du diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en Cycle long de l'IDR ;
 (/u la lettre n° 00463/MERAC.DGERAC.DAF du 6 Juillet 1985 du Directeur des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Équipement Rural et de l'Action Coopérative transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

D E C R E T :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.60 et de l'arrêté n° 5557/MEN.UN.M.NG. du 13.8.81, susvisés, Monsieur SAYA-MABA Marius, né le 11 Novembre 1956 à Mouyala, titulaire du diplôme d'Ingénieur de Développement Rural (Option : Développement Rural) obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Genie Rural) et nommé au grade d'Ingénieur du Genie Rural stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Équipement Rural et de l'Action Coopérative.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de
 la Refonte de la Fonction Publique et de
 la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

- Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGFF/DGPCE.....3
- DGPCE.BST.....2
- D.G.B.....3
- D.C.F.....1
- MERAC.....2
- SGERAC.....2
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGGM/BC.....2./-